



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Madame LOUIS-PHILIPPE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame VILLARD a donné pouvoir à Madame LEGRANDOIS

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

26-068 CONVENTION AVEC LA SNSM POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de pouvoir accueillir les nageurs-sauveteurs durant la période estivale, monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre à leur disposition les locaux communaux suivants :

1. le poste de secours comprenant :
 - La vigie d'une superficie d'environ 10m²
 - Un appartement de trois pièces (2 chambres, 1 salle à manger avec kitchenette, 1 salle de bain avec toilettes)
 - Un garage avec 2 portes basculantes et un local d'infirmier
2. un appartement 3 pièces situé dans l'annexe de la mairie (un dortoir, une salle à manger avec kitchenette et une salle de bain avec toilette).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention à titre gratuit pour l'occupation de locaux communaux par la SNSM pour l'année 2026

VOTE : POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI